

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation diesel

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: IRONTEK SAS  
Rue: 306 BIS CHEMIN DES DELPHINIUMS  
Lieu: 83140 SIX FOURS FRANCE  
Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10  
e-mail: contact@irontek.fr  
Interlocuteur: Pierre RUSOVAN  
Internet: www.irontek.fr

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence:** RFILA (INRS FRANCE) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures/7 jours)

#### **Information supplémentaire**

Numéro d'article: IT100

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: Xn - Nocif  
Phrases R:  
Inflammable.  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:  
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Toxicité pour la reproduction: Repr. 2  
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
Mentions de danger:  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une irritation cutanée.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mention d'avertissement: Danger  
Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08



**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P501	Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Complexe tensioactif  
Détergents, dispersants  
Combinaison de substances synthétiques  
Protecteur anti corrosion  
Lubrifiant  
Additif multifonctionnel pour gazole

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
919-164-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	70 - < 75 %
64742-82-1	Xn - Nocif R52-53-65-66	
	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H304 H412 EUH066	
215-535-7	xylène	10 - < 15 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	
274-263-7	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts	5 - < 10 %
70024-69-0		
	Eye Irrit. 2; H319	
203-625-9	toluène	1 - < 5 %
108-88-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant R11-63-48/20-65-38-67	
601-021-00-3	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H361d *** H304 H373 ** H315 H336	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Nota H

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après contact avec la peau**

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.  
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.  
Consulter un médecin.

**Après ingestion**

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Attention au danger d'inhalation

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Poudre d'extinction.

**Date d'impression : 01.01.2016**

**Version 1**

**Page : 4/11**

Sable.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
mousse résistante à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de produits de décomposition dangereux.  
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités		600		VME (8 h)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	1 mg/l	Sang	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- ConsERVER à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

**Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: marron  
Odeur: Aromatique(s)

Testé selon la méthode

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 200 - 210 °C

Date d'impression : 01.01.2016

Version 1

Page : 6/11

Point d'éclair:	45 °C
Limite inférieure d'explosivité:	> 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	> 7,0 vol. %
Température d'inflammation:	> 200 °C
Pression de vapeur: (à 20 °C)	> 8 hPa
Densité (à 20 °C):	0.83 - 0.86 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**  
Solvant(s) organique(s)

## **9.2. Autres informations**

Aucune donnée

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

### **10.4. Conditions à éviter**

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

### **10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2920 mg/kg	Lapin	
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	3200 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
108-88-3	toluène				
	dermique	DL50	12200 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS

**Irritation et corrosivité**

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.  
Irritant pour les yeux : irritation possible.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64742-82-1	distillats légers (pétrole), hydrotraités					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	50-100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna	
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Algues	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12,5 mg/l	72 h		GESTIS

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.  
faible potentiel d'accumulation biologique.

#### **Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.  
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.




**L'élimination des emballages contaminés**

Vider complètement l'emballage.


Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1993
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1993
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1993
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Marine polluant: -  
Dispositions spéciales: 223, 274, 955  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
EmS: F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1993  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

**Information supplémentaire**

Contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)  
> 30 % hydrocarbures, aliphatique.  
5 - 15 % hydrocarbures, aromatique.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**Information supplémentaire**

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
38	Irritant pour la peau.
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

TRAITEMENT HUILE MOTEUR

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

additif d'huile

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: IRONTEK SAS  
Rue: 306 BIS CHEMIN DES DELPHINUMS  
Lieu: 83140 SIX FOURS FRANCE  
Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10  
e-mail: contact@irontek.fr  
Interlocuteur: Pierre RUSOVAN  
Internet: www.irontek.fr

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence:** RFILA (INRS FRANCE) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures/7 jours)

#### **Information supplémentaire**

Numéro d'article: IT102

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Classification SGH**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### **2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

#### **Caractérisation chimique**

Inhibiteurs

Protectant

Huiles minérales

Additifs sans Cendres

### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
276-159-7	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid	10 - < 15 %
71888-91-0	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.  
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau et savon.  
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact  
Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
Ne pas provoquer de vomissement.  
Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.  
Irritant pour les yeux : irritation possible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC  
Sable.  
Dioxyde de carbone (CO2).  
Brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.  
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant d'acide ou universel)

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de brouillard d'huile.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservier les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

#### **Indications concernant le stockage en commun**

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conservier à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### **Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

#### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

#### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.  
En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: visqueux  
Couleur: marron  
Odeur: Doux

Testé selon la méthode

**Modification d'état**

Point d'éclair: > 100 °C

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Densité (à 20 °C): 0.84 - 0.90 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble  
(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

Solvant(s) organique(s)

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.  
Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Acide, concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
71888-91-0	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					Source
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	
71888-91-0	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

**L'élimination des emballages contaminés**

Vider complètement l'emballage.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**14.2. Nom d'expédition des Nations** -

**unies:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** -

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



#### Transport fluvial (ADN)

##### Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO)

##### Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

##### Information supplémentaire

Contient:  
5 - 15 % phosphate

##### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

##### Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

51 Toxique pour les organismes aquatiques.  
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.